

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur le plan "Bien-être et santé des jeunes", à Paris le 29 novembre 2016.

Mesdames, Messieurs les ministres,  
Mesdames, Messieurs les recteurs,  
Mesdames, Messieurs les directeurs des agences régionales de santé,  
Madame, Monsieur les rapporteurs,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons en France et on s'en félicite une démographie dynamique. Nous avons une jeunesse nombreuse et c'est ce qui nous différencie de bien de nos voisins en Europe. C'est une chance pour notre pays que d'avoir ce renouvellement des générations, que d'avoir de la vitalité, de la créativité, des talents.

En même temps que je fais ce constat qui donne de l'espoir pour les années qui viennent la France sera sans doute à terme, à l'horizon 2050, l'un des pays les plus peuplés d'Europe et sans doute le plus jeune si les taux de natalité se confirment, je fais aussi le constat qu'une partie de notre jeunesse connaît ce qu'on appelle un mal-être, que vous avez vous-mêmes signalé. La fréquence de ce mal-être ou de cette souffrance est plus élevée que dans les autres pays de l'OCDE. Son expression peut être multiple : repli, perte de confiance en soi, anxiété et elle peut aller jusqu'à des violences sur soi-même ou sur les autres, des pratiques sexuelles à risque, des addictions, des dérives, voire une radicalisation. Ces phénomènes connaissent une hausse préoccupante.

Ce mal-être résonne aussi avec les épreuves et les interrogations de l'ensemble de notre société, qu'il s'agisse du chômage, de la précarité, de l'isolement, des discriminations, du sentiment d'appartenance à une famille ou à une nation. Ces dérives ou ces risques peuvent être amplifiés par les réseaux sociaux et on sait combien les jeunes sont liés à Internet.

On estime que plus d'un jeune sur 10 est confronté ce sont vos chiffres à l'une de ces formes de souffrance, qu'un jeune sur 10 connaît également un épisode dépressif entre 16 ans et 25 ans, que le nombre d'enfants suivis en psychiatrie a augmenté de plus de 20 % entre 2007 et 2014. Cette souffrance, ce malaise, concernent des enfants, parfois très jeunes, des adolescents, mais aussi ce qu'on appelle des jeunes adultes d'autant plus que ceux-ci font face à d'autres défis - l'éloignement géographique, l'isolement, l'ouverture de leur vie sociale ou affective, la recherche d'une première insertion professionnelle. Dans les âges les plus précoces, cela peut être simplement un signal qui est envoyé au monde adulte. Plus tard, cela peut être un décrochage scolaire. Je relève d'ailleurs que nous avons et la ministre de l'Éducation nationale avait voulu traduire cet engagement permis de diminuer le nombre de décrocheurs : 150 000 en 2012, moins de 100 000 aujourd'hui (mais c'est toujours trop).

Il peut y avoir plus grave : c'est la rupture, non plus simplement avec l'école, mais avec la famille, c'est l'enfermement, c'est l'exclusion et dans le pire des cas le suicide. Notre système d'éducation est forcément interrogé et il ne peut pas lui être demandé de jouer tous les rôles. Son premier devoir est de transmettre le savoir, la connaissance, et de permettre que les jeunes deviennent pleinement des citoyens, des futurs citoyens. Mais en même temps, l'école, le collège, le lycée et même l'université sont des lieux où les jeunes passent une grande partie de leur vie, où ils apprennent à exister par eux-mêmes avec les autres, à connaître la société et donc

leur vie, ou ils apprennent à exister par eux-mêmes avec les autres, à connaître la société et donc à pouvoir maîtriser leur vie et ses conflits.

Nous parlons et je reprends le mot d'une école bienveillante. Cela ne veut pas dire une école qui serait moins exigeante ou qui serait moins ferme dans l'affirmation de sa responsabilité de transmission du savoir. Comme vous l'avez très bien exprimé, Madame, Monsieur les rapporteurs, le bien-être n'est ni le confort ni le contraire de l'effort. Bien-être, c'est être bien et c'est une belle formule. C'est ce que doit faire l'école et ce que doit faire la société dans son ensemble : être attentive, respectueuse, et en même temps capable de fixer des limites, c'est aussi pouvoir intervenir en accompagnant - ou parfois en punissant.

C'est la raison pour laquelle, il y a déjà plus d'un an, j'avais demandé, avec les ministres concernés, qu'une mission soit lancée sur ce que pourrait être une action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes. C'est ce que vous venez de faire avec vos 10 propositions. Je ne veux pas les reprendre toutes, elles ont toutes leur légitimité, elles ont toutes leurs raisons, mais je voudrais revenir d'abord aux objectifs que porte ce plan.

Le premier objectif est de permettre à tous les professionnels beaucoup sont là de mieux identifier les symptômes et les signes du mal-être des jeunes. Ensuite, de faire en sorte que ceux-ci soient mieux soutenus, mieux écoutés, et que leur isolement puisse être brisé. Enfin, c'est d'améliorer la prise en charge des jeunes qui en ont besoin en les orientant le plus vite possible vers les professionnels qui peuvent être ceux de l'Éducation nationale ou ceux du monde de la santé.

Pour atteindre ces objectifs, le plan propose non seulement des actions à mener, mais une méthode, une approche. C'est d'abord une réponse coordonnée, multidisciplinaire, mobilisant les personnels scolaires, les professionnels de santé, les familles, les associations, les services de prévention spécialisée ou de protection de l'enfant.

C'est ensuite une deuxième notion qui est très importante et qui éclaire ce que nous voulons faire : la précocité des interventions. Agir plus tôt, c'est éviter d'être confronté à des drames plus tard, des drames personnels ou des tragédies collectives. Nous devons aussi être conscients qu'investir très tôt, c'est finalement avoir moins à prendre en charge plus tard, y compris par notre système de Sécurité sociale. Nous sommes attentifs à ce que la prévention soit au cur et c'est le sens de l'action de Marisol TOURAINE de la politique de santé en France. Et nous sommes bien devant une question de prévention en agissant précocement.

Ce plan s'appuie sur l'ensemble des acteurs locaux : agences régionales de santé, établissements scolaires, maisons des adolescents, directions de la cohésion sociale, de la jeunesse et du sport, ainsi que les partenaires associatifs et les collectivités locales. Le plan et je retiens cette démarche prend en compte les spécificités des territoires et reconnaît pleinement les capacités d'initiative de leurs acteurs, au plus près des populations. Même si les phénomènes sont comparables, il y a des situations qui peuvent localement être différentes et justifient des modalités d'actions adaptées. C'est pourquoi la démarche a été testée dans trois académies pilotes - Nantes, Versailles et Nancy-Metz.

Quelles sont les propositions que le gouvernement, sous mon autorité, a retenues ?

D'abord, un portail d'information en direction des jeunes : il mettra à leur disposition toutes les données vérifiées et permettra de contacter les professionnels compétents, pour que les jeunes le fassent librement, à partir de leurs propres souffrances, de leurs propres besoins. Ensuite et c'est la mesure qui a été mise en exergue, c'est le Pass Santé Jeunes. Après évaluation par un médecin, il donnera aux adolescents ou aux jeunes adultes concernés un accès gratuit à un psychologue. Le suivi pourra aller, je crois, jusqu'à 10 séances, auxquelles s'ajoutera un soutien parental.

Cette mesure est inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, elle est donc financée. Cela veut dire que ce Pass va entrer en vigueur dès l'année 2017. C'est un droit qui est important et c'est pourquoi les jeunes l'ont immédiatement reconnu car il leur permet, avec les parents ou sans les parents, de pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un psychologue. Il s'appliquera de manière anticipée dans trois territoires car l'idée est d'y constituer un vaste réseau de professionnels partageant des références communes, et cela

permettra de construire, avec les maisons des adolescents, une vraie organisation.

Ensuite, une des orientations que le gouvernement a retenues, c'est la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale. C'était une mesure très attendue parce qu'il fallait cette reconnaissance de la fonction dans les établissements scolaires, pour qu'elle puisse être valorisée en conséquence. Elle sera effective à la rentrée 2017 avec un premier concours de recrutement au printemps et un accroissement du nombre de postes ouverts.

Les structures de prise en charge psychologique destinées aux étudiants seront également renforcées. Il y aura donc des recrutements spécifiques. Là encore, c'est un investissement. Avoir, si je puis dire, dans cette période, des fonctionnaires -qui peuvent être des psychologues, des médecins scolaires, des assistants ou des assistantes sociales- ce n'est pas une charge en l'occurrence, c'est un investissement pour l'avenir, c'est une façon de faire que ces jeunes puissent être tout au long de leur vie le plus épanouis possible, le moins en souffrance, le moins seuls. Il faut reconnaître ces métiers et leur importance.

Le service public n'est pas figé, il n'est pas immobile. Ce ne sont pas toujours les mêmes besoins que nous avons à satisfaire dans les mêmes conditions. Le numérique en ce sens change les relations entre les administrations et les citoyens. Et il doit y avoir, parce que la société elle-même évolue, qu'apparaissent des risques nouveaux ou des potentialités supplémentaires, une évolution du service public. De nouveaux métiers doivent y être introduits, développés, reconnus. C'est le sens de ce que nous devons faire pour la médecine scolaire. Chacun a son expérience de la médecine scolaire. C'est aujourd'hui une fonction essentielle dans les établissements, comme celle des infirmiers et infirmières scolaires.

À qui se confie-t-on le plus souvent si ce n'est à ces professionnels-là ? Y compris pour décider d'un certain nombre de choix dans sa vie ? Il est très important que le gouvernement mette davantage de moyens sur la santé scolaire et que, comme la ministre de la Santé et la ministre de l'Éducation l'ont voulu, avec la ministre des Familles, qu'il y ait un lien entre médecine scolaire et médecine de ville, et que ce réseau de professionnels puisse naturellement interagir.

Il faut aussi, comme le souligne le rapport, que chaque région dispose des ressources nécessaires en psychiatrie infanto-juvénile, dans le cadre plus global de l'organisation retenue en matière de santé mentale. Il y a une insuffisance grave de médecins pédopsychiatres. Pourtant, nous savons bien qu'ils sont essentiels.

Quand j'ai eu à affronter un certain nombre d'épreuves liées au terrorisme et qu'on a essayé de regarder la situation de ceux qui avaient porté ces attaques, qui étaient nés en France et avaient été éduqués en France, si des signalements avaient pu être effectués mais je ne mets pas en cause les professionnels parce que c'était très difficile et fallait-il encore qu'ils soient dans les établissements tous m'ont dit que la pédopsychiatrie était un élément important pour éviter certaines dérives. Dans l'action que nous menons contre la radicalisation, cet élément est très significatif. C'est là encore un investissement que nous devons faire. Encore faut-il que des moyens soient accordés pour favoriser le développement de ces professions, et c'est le sens des mesures que nous prenons aujourd'hui.

Il est grand temps de rapprocher le monde de l'éducation et le monde de la santé. Cela paraît simple à énoncer mais nous savons bien que ce n'est pas si aisé et qu'il y a toujours des cloisonnements au nom des principes de responsabilité. Je le comprends parfaitement. Mais ce que nous venons ici de consigner, à travers notamment la convention-cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé, va changer considérablement les relations. Cette nouvelle convention vient en compléter une autre, signée entre la ministre de l'Éducation nationale et la Maison des adolescents. Parce que nous devons agir ensemble - c'est une recommandation forte du rapport. Ainsi, par exemple, il faut une cellule de veille dans chaque collège, dans chaque lycée, réunissant les adultes susceptibles de porter un regard sur la situation d'un adolescent, et faisant intervenir des spécialistes extérieurs à l'établissement.

Enfin ce plan d'action vise à renforcer la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation aux questions de santé et de bien-être des jeunes et tout particulièrement aux problématiques de l'adolescence. Quand nous avons rétabli les écoles du professorat, nous

aurions pu faire comme avant. Mais les écoles du professorat doivent apprendre à enseigner à des étudiants qui ont été déjà formés à un niveau élevé & nous devons les former aux situations qu'ils rencontreront dans les établissements où ils seront affectés. Il est donc important que ces problématiques de l'enfance, de l'adolescence, leur soient connues et c'est ce qui doit se faire dans les écoles du professorat. Il en va de même pour les professionnels de santé dans le cadre de leur formation continue. Tous ces professionnels pourront échanger des expériences, des expertises, des connaissances, en un mot, travailler ensemble.

Les maisons des adolescents ont un rôle majeur à jouer et je salue ici toutes celles qui sont représentées, ainsi que le président de leur association nationale. Ces maisons des adolescents s'imposent comme plateformes d'accueil et d'orientation des jeunes, centres de ressources pour les adultes, lieux de prévention et de coordination des réseaux de professionnels. C'est l'enjeu du nouveau cahier des charges qui vient d'être publié. Nous devons leur donner les financements nécessaires en rapport avec ces missions, et en assurer la pérennité.

Mesdames et Messieurs,

J'ai depuis le début de mon mandat placé la jeunesse au premier rang des priorités. Pour la réussite éducative tout d'abord : ce sont les réformes que nous avons engagées et les créations de postes que nous avons effectuées. Je l'ai voulu aussi le ministre de la Jeunesse y a veillé pour faciliter l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes qui en sont les plus éloignés, la Garantie Jeunes en étant une illustration. Je l'ai voulu pour que l'engagement soit porté par la jeunesse & c'est le service civique. J'ai voulu également que cette priorité jeunesse se traduise par une égalité d'accès aux soins, car souvent, ce sont les jeunes qui sont les plus mal soignés, les plus mal couverts. J'ai voulu que l'égalité en droits et en considération progresse & que la lutte contre les discriminations soit menée.

L'égalité -ou l'inégalité- se construit dès le jeune âge, dans une période critique entre 10 et 20 ans et parfois plus tôt. Or, dans une République comme la nôtre, rien dans la vie n'est jamais définitivement acquis ou perdu et c'est un devoir moral pour notre société, en tant que responsables politiques et quel que soit le niveau de notre intervention, en tant que parents, en tant qu'éducateurs, de faire tout ce qu'il est possible pour épargner à nos enfants des blessures qu'ils peuvent porter tout au long de leur vie.

Voilà notre devoir dans la République & ne laisser aucune souffrance de côté, ne laisser aucune expression de mal-être qui ne soit apaisée, ne pas laisser de dérive s'installer, ne pas discriminer, ne pas fermer les yeux.

C'est le sens même de ce plan d'actions et j'en remercie vivement les rapporteurs. C'est le sens de la mobilisation nationale qui est aujourd'hui engagée pour le mieux-être des jeunes, pour qu'ils aient toute leur place dans la société, pour qu'ils puissent réussir leur vie autant qu'il est possible, pour qu'ils n'en veuillent pas à la génération précédente de ses négligences. Ce que nous devons promouvoir et c'est pourquoi j'étais si attentif à cette mission qui vous a été confiée c'est une société fraternelle et attentionnée, c'est-à-dire où personne n'est oublié, où personne n'est laissé au bord du chemin, où aucune souffrance n'est ignorée. Cela ne veut pas dire qu'on peut éliminer toutes les causes de ce phénomène de mal-être mais cela veut dire qu'on a le devoir de l'identifier, de l'apaiser et de le traiter. C'est l'intérêt du jeune, c'est l'intérêt de tous, et je vous en remercie.